

FICHE PORTUGAL

Source des informations

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/portugal/#entree>

Formalités d'entrée dans le pays pour les participants de nationalité française

Pour les participants d'une autre nationalité, merci de vous rapprocher de votre consulat.

Le Portugal étant membre de l'Union Européenne, les ressortissants français, mineurs inclus, peuvent y entrer librement munis d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité.

L'entrée sur le territoire est conditionnée par le respect des conditions administratives et sanitaires mises en place par les autorités locales et en vigueur au moment du séjour. Nous attirons votre attention sur le fait que ces éléments sont régulièrement modifiés, compte tenu du contexte actuel. Nous vous invitons à consulter très régulièrement le lien suivant, en particulier 72H avant votre départ.

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/portugal/#>



Obligatoire pour les jeunes mineurs

L'AST (Autorisation de Sortie de Territoire française, [document CERFA](#)) est à remettre à l'encadrant le jour du départ accompagnée de la copie de la pièce d'identité du parent signataire. **Si le parent signataire ne porte pas le même nom que l'enfant**, il faut joindre une copie du livret de famille (les pages père, mère et enfant).

En savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Santé

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre des précautions en matière de santé.

La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre hospitalier afin de faire une évaluation de son état de santé et de bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Munissez-vous du descriptif du séjour lors du rendez-vous. Consulter éventuellement votre dentiste avant votre départ.

Pour les pays de l'Espace Economique Européen, prenez votre Carte Européenne d'Assurance Maladie.

Vaccinations

- Etre à jour de ses vaccinations DTP.

Ces informations peuvent évoluer dans le temps, merci de vous tenir informé auprès des organismes habilités.

Mesures générales de prévention pour se protéger des moustiques qui peuvent être porteurs de maladies

- Porter des vêtements couvrants et longs.
- Utiliser des produits répulsifs cutanés.
- Pour de plus amples renseignements, consultez la page : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/informations-pratiques/risques/risques-sanitaires/article/maladies-transmises-par-les-moustiques>

Risques sanitaires

Afin de réduire les possibilités de transmission de certaines maladies, merci d'éviter tout contact avec les animaux.

Pour de plus amples renseignements, consultez les sites internet suivants

Institut Pasteur : <https://www.pasteur.fr/fr>

Santé publique France : <http://invs.santepubliquefrance.fr/>

Organisation mondiale de la Santé : <http://www.who.int/fr/>

Je soussigné(e), (Nom, prénom) _____ responsable légal(e) de
l'enfant (Nom, prénom) _____, certifie avoir pris connaissance
des informations relatives aux formalités d'entrée sur la destination concernée ainsi que des
recommandations médicales relatives au séjour.

Fait le : _____

A : _____

Signature :